

L'INFO-Scott

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL

Volume 4, numéro 9 • Décembre 2007



Joyeuses Fêtes et une
bonne année 2008 à tous
les résidents de Scott!

Des nouvelles de la CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Les travaux sont pratiquement terminés, nous comptons réouvrir vers la première semaine de février. Il nous reste quelques détails et l'aménagement final des locaux. Par la suite le déménagement de tous les volumes sera fait. Le temps de bien aménager le tout et les bénévoles se feront un plaisir de vous accueillir à nouveau. Une journée porte ouverte aura lieu en février 2008 pour la visite de nos nouveaux locaux et par le fait même sensibiliser les gens à la lecture.

Invitation à une rencontre spéciale concernant notre Congrès eucharistique du 15 au 22 juin 2008

Nous vous convions à une soirée spéciale qui se tiendra **mardi le 22 janvier** (le 23 si tempête), à la salle Saint-Maxime de Scott, pour en savoir davantage sur le congrès eucharistique. Nous y parlerons du déroulement de celui-ci, de l'hébergement en famille d'accueil, des catéchèses préparatoires à l'événement et de l'inscription. Il y sera aussi question des ateliers, des activités culturelles, des jeunes familles, du parcours de fin de semaine, etc... Également, nous pourrions répondre à vos questions. Bienvenue à chacun et chacune.



Le groupe porteur du congrès eucharistique et l'équipe pastorale.

AVIS IMPORTANT

À tous ceux qui font du **sablage de cours privées**, veuillez aviser la Municipalité afin que l'on vous réfère aux citoyens qui en font la demande.

DATES À RETENIR!

JANVIER

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	

Les bureaux municipaux sont fermés



Assemblée du Conseil municipal



Cueillette des ordures ménagères



Cueillette sélective recyclage



Ouverture de la bibliothèque 19 h à 20 h 30



Les bambineries

À LIRE CE MOIS-CI

Des nouvelles de la construction de la bibliothèque municipale

Invitation à une rencontre spéciale concernant notre Congrès eucharistique du 15 au 22 juin 2008

Avis important

Avis concernant des règlements de la municipalité

Votre conseil... en bref

Dans le chœur de St-Maxime de Scott

Saviez-vous?

La récupération de vos arbres de Noël

Cercle de Fermières de Scott

Prêts à la construction

Devenez expert en récupération-recyclage

VOTRE CONSEIL... EN BREF

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCOTT

Séance spéciale du 19 novembre 2007

- 1- Rapport sur la situation financière par Monsieur Yvan Leblond, maire
- 2- Dépôt des indicateurs de gestion
- 3- Résolu unanimement la location du garage situé au 10 rue Roy pour l'entreposage de la machinerie de la Municipalité pour la période du 1 décembre 2007 jusqu'au 1^{er} avril 2008 inclusivement au coût de 700,00 \$/mois. Le prolongement de la durée de location devra être négociable à compter du 1^{er} avril si la saison hivernale n'est pas terminée.
- 4- La bibliothèque municipale sera fermée à compter du 1^{er} décembre 2007. La date de réouverture n'est pas encore connue.

Séance régulière du 3 décembre 2007

À noter que tous les règlements en vigueur peuvent être consultés au bureau municipal.

- 1- Règlement numéro 209 décrétant les règles de contrôle des dépenses
- 2- Règlement numéro 210 modifiant le règlement sur les animaux numéro 195
- 3- Règlement numéro 211 guidant la municipalisation d'une rue privée
- 4- Acceptation de la dérogation du propriétaire situé au 36 rue des Sapins pour l'implantation d'un garage dans la cour avant mais refus de l'implantation à 17 pieds de la ligne de rue et demande au propriétaire de respecter la marge avant qui est de 7.5m (24 pieds 7 pces). De plus, la hauteur du garage ne pourra jamais excéder la hauteur du bâtiment principal. Cette hauteur se mesure en terme d'altitude.
- 5- Acceptation de la soumission de Benoît Baillargeon Inc. pour l'entretien des lumières de rues de la Municipalité, étant le plus bas soumissionnaire à l'heure.
- 6- Plainte pour la dimension d'un conteneur au 670 route du Président-Kennedy, il est résolu d'aviser le propriétaire qu'il devra se conformer aux normes du contracteur qui fait l'enlèvement des ordures. Les coûts reliés au nombre de verges seront ajustés en conséquence.
- 7- Il est résolu unanimement que la Municipalité demande au conseil municipal de Saint-Bernard d'exiger du propriétaire du projet l'incorporation au sol du lisier dans un délai de 24 heures, comme le prévoit l'article 165.4.13. paragraphe 2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 8- Il est résolu unanimement que la Municipalité est prête à s'engager pour l'enlèvement de la neige durant toute la durée de vie de la Fabrique mais que la Municipalité n'est pas intéressée à faire la tonte de pelouse pour aucun des terrains de la Fabrique. La Municipalité entreprendra les procédures pour l'entente de la partie de terrain avec les services professionnels (notaire, arpenteur etc...).
- 9- Nomination de Monsieur Johnny Carrier à titre de représentant pour le Service régional de résidence locale.
- 10- Une demande est faite auprès des déneigeurs à savoir s'ils sont intéressés à faire le sablage des cours privées selon la demande des citoyens. La Municipalité ne veut pas enlever de travail aux particuliers. Il n'est pas dans le mandat d'une Municipalité d'offrir un tel service.
- 11- La Municipalité est prête à défrayer 70 % de la facture pour l'asphaltage de la rue Gaudreau selon l'entente prise en 2004.
- 12- Avis de motion est donné par le conseiller Claude Poulin qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce conseil le règlement numéro 212 révisant le plan d'urbanisme actuellement en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Scott et ayant pour titre « Règlement relatif au plan d'urbanisme » (Avec dispense de lecture).
- 13- Avis de motion est donné par le conseiller Clément Marcoux qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement de zonage numéro 213 visant à remplacer le règlement de zonage actuellement en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Scott et ayant pour titre « Règlement de zonage » (Avec dispense de lecture).
- 14- Avis de motion est donné par le conseiller Ghislain Pouliot qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement de lotissement numéro 214 visant à remplacer le règlement de lotissement actuellement en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Scott et ayant pour titre « Règlement de lotissement » (Avec dispense de lecture).
- 15- Avis de motion est donné par le conseiller Clément Roy qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement numéro 215 remplaçant le règlement sur les permis et certificats actuellement applicable sur le territoire de la Municipalité de Scott et ayant pour titre « Règlement sur les permis et certificats » (Avec dispense de lecture).
- 16- Avis de motion est donné par le conseiller Johnny Carrier qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement de construction numéro 216 remplaçant le règlement de construction actuellement en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Scott et ayant pour titre « Règlement de construction » (Avec dispense de lecture).
- 17- Avis de motion est donné par le conseiller Clément Marcoux qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement numéro 217 remplaçant le règlement relatif aux conditions d'émission d'un permis de construction actuellement en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Scott et ayant pour objet « Règlement relatif aux conditions d'émission d'un permis de construction de Scott » (Avec dispense de lecture).
- 18- Avis de motion est donné par le conseiller Claude Poulin qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement numéro 218 remplaçant le règlement sur les dérogations mineures actuellement applicable sur le territoire de la Municipalité de Scott et ayant pour titre « Règlement sur les dérogations mineures » (Avec dispense de lecture).
- 19- Dépôt et acceptation du 1^{er} projet de règlement numéro 212 relatif à l'adoption du règlement du plan d'urbanisme de la Municipalité de Scott.
- 20- Dépôt et acceptation du 1^{er} projet de règlement numéro 213 relatif à l'adoption du règlement de zonage de Scott.
- 21- Dépôt et acceptation du 1^{er} projet de règlement numéro 214 relatif à l'adoption du règlement de lotissement de Scott.
- 22- Résolu unanimement que ladite consultation publique aura lieu lundi le 28 janvier 2008 à 19 h 30 pour les modifications apportées sur les projets de règlement adoptés en mars 2007. La Municipalité a jugé opportun de reprendre le processus.
- 23- Suite à une demande de financement, la Municipalité n'a pas le budget nécessaire mais offre les locaux gratuitement pour les bambineries. (Maison de la Famille).
- 24- La Municipalité accepte la demande faite par le Ministère des Transports pour pose des barricades et panonceaux routes barrées et les frais encourus seront acheminés au Ministère tel qu'entendu.
- 25- Demande de participation financière pour le social des fêtes des pompiers. La Municipalité n'a pas prévu cette dépense au budget cette année. Les employés réguliers s'organisent une rencontre pour le temps des Fêtes et ce, à leurs frais.
- 26- Motion de félicitations aux pompiers honorés le 16 novembre dernier :
Monsieur Magella Parent, capitaine
Monsieur Alain Therrien, lieutenant
Monsieur Pierre Jobin, pompier
Monsieur Léo-Paul Langevin, pompier
Monsieur Georges Langevin, pompier
- 27- Contrat accordé à William Cliche pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2007-2008.
- 28- Il est résolu unanimement de faire une demande au Ministère de la Sécurité publique afin de faire un agrandissement du Poste de la Sûreté du Québec pour maintenir les services policiers dans la Municipalité de Scott.
- 29- Acceptation de la soumission de Services Bivac Inc. pour l'achat d'un tracteur avec équipements au montant de 99 002,05 \$ (sans taxes), étant le plus bas soumissionnaire. Monsieur le maire Yvan Leblond et Madame Nicole Thibodeau, secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rapportant à ce dossier.
- 30- Acceptation de la soumission de Cartier Pontiac Buick Ltée pour l'achat d'un camion de voirie au montant de 66 193,55 \$, taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire. Monsieur le maire Yvan Leblond et Madame Nicole Thibodeau, secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rapportant à ce dossier.
- 31- Acceptation de la soumission de Plamondon Camquip Ltée pour équipement à neige au montant de 62 563,11 \$, taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire. Monsieur le maire Yvan Leblond et Madame Nicole Thibodeau, secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rapportant à ce dossier.
- 32- Soumission pour le financement :
Lutex : 8,6 % - résiduel de 1 \$
Groupe Accès-Finance : 6,4 % avec résiduel de 34 034,89 \$
GE Canada :
CFE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 112 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 77 RELATIF AU STATIONNEMENT

Article 4. Endroit interdit en tout temps

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin ou un espace public aux endroits où une signalisation indique une telle interdiction. Ces endroits sont : face au bureau de poste et à tous les points d'eau, dans la 10^e Rue et 15^e Rue ainsi que tous autres endroits jugés dangereux et indiqués par une signalisation.

RÈGLEMENT NUMÉRO 194 PORTANT SUR LES NUISANCES

Article 13, section b.

Il est strictement défendu pour un propriétaire, un locataire ou l'occupant d'un lot ou d'un terrain de pousser, jeter, déposer, permettre ou tolérer que soit poussée, jetée ou déposée de la neige ou de la glace provenant de ce terrain ou de ce lot sur toute rue, chemin, trottoir, cours d'eau, allée, parc ou terrain public.

Article 5. Hiver

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 6 h, du 15 novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la Municipalité, sauf durant la période des fêtes entre le 23 décembre et le 6 janvier. (Reste interdit face au bureau de poste et à tous les points d'eau).

DANS LE CHOEUR DE L'ÉGLISE DE ST-MAXIME DE SCOTT

FÊTES MARIALES UN 5 À 7 AVEC LA VIERGE MARIE

Immaculée conception de la vierge marie
8 décembre

Sainte-Marie, Mère de Dieu • 1^{er} janvier

Notre-Dame de Lourdes • 11 février

Invitation spéciale

SAVIEZ-VOUS?

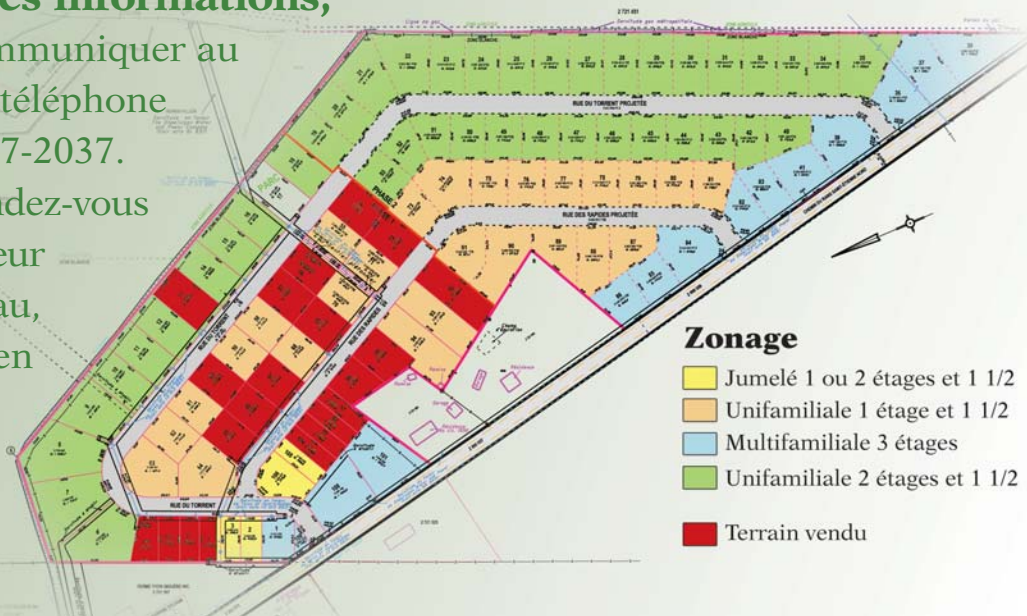
Cher ami/chère amie, saviez-vous que si vous êtes un citoyen canadien ou un sujet du commonwealth, vous pouvez devenir membre de la Légion Royale Canadienne; même si vous n'avez pas de service militaire, voyez les détails à www.légion.ca/postcard ou demandez à votre filiale locale en téléphonant à :

René Latulippe 389-0936 • Trefflé Champagne 253-5962
Roger Dupont 479-2116

Prêts à la construction!

Pour toutes informations,
veuillez communiquer au
numéro de téléphone
suivant : 387-2037.

Prendre rendez-vous
avec Monsieur
Steve Proteau,
inspecteur en
bâtiments.



La récupération de vos arbres de Noël... un beau cadeau à faire à notre environnement!

Vous avez jusqu'au dimanche 13 janvier 2008 pour déposer votre arbre de Noël au niveau du dépôt prévu à cette fin par votre municipalité.

Quelques conseils pratiques :

- Enlever toutes les décorations et particulièrement les glaçons;
- Placer votre sapin à l'endroit identifié par votre municipalité et le placer de façon à éviter qu'il ne soit enseveli sous la neige;

Voici le point de dépôt pour la municipalité de Scott :
Garage municipal, 700, route du Président Kennedy, Scott

Le dépôt sera accessible à compter du 3 janvier 2008.

Nous vous invitons à participer en grand nombre à ce projet de récupération, une invitation de votre municipalité et MRC.

Nous vous remercions pour votre collaboration et nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes et Bonne Récupération.

Pour information 387-3444, poste 136

Cercle de Fermières de Scott

Mardi le 8 janvier 2008 à 13 h 30 en après-midi

Meilleurs vœux

Atelier : Peinture et transfert d'images avec
Madame Monique Marquis

Comptoir libre

*Pensée : On se sert de couleurs, mais on peint
avec ses sentiments. (J. Chardin)*

DEVENEZ expert en RÉCUPÉRATION-RECYCLAGE

Papier et carton



- Journaux
- Circulaires publicitaires
- Revues, livres et annuaires téléphoniques
- Papier à lettre, papier de bureau et feuilles d'imprimante
- Sacs de papier brun
- Correspondance de tout genre
- Carton plat (boîte de céréales, biscuits, etc.)
- Carton à oeufs
- Carton ondulé (boîte d'expédition)
- Contenant de lait
- Contenant de jus type tétra pack

Verre



- Verre transparent et coloré
- Bouteilles de boissons gazeuses et alcoolisées
- Contenants de verre tout usage pour les aliments

Métal



- Boîtes de conserve
- Cassettes métalliques et en aluminium
- Articles en aluminium (assiettes, plats, etc.)
- Fer (moins de 25 livres)

Plastiques rigides marqués du code



- Contenants alimentaires (margarine, yogourt, crème glacée, etc.)
- Contenants de boissons gazeuses et d'eau de source
- Contenants de produits d'entretien ménager (eau de javel, savon, etc.)
- Contenants pour soins de santé (shampooing crème à mains, etc.)

La préparation des matières recyclables

Avant de placer les matières récupérables dans votre bac, il faut :

1. Aplatir les boîtes de carton pour économiser de l'espace.
2. Vider et rincer tous les contenants afin qu'ils soient exempts de nourriture, de contaminants ou de saletés.
3. Enlever les couvercles, les capsules et les bouchons.

Non recyclables

- Papier et ruban d'emballage
- Papier plastifié ou ciré
- Papier carbone et papier buvard
- Papier mouchoir, essuie-tout
- Couches jetables, papiers et cartons souillés par des aliments
- Ampoules électriques et néons
- Verre plat (vitre) et miroirs
- Cristal et pyrex, porcelaine, céramique et poterie
- Appareils électroménagers
- Contenants sous pression
- Assiettes, ustensiles et autres
- Jouets fabriqués avec plusieurs matériaux
- Bouchons
- Cellophane ou pellicule plastique
- Plastique agricole
- Styromousse (verre, assiette)
- Sacs de plastique



MRC de La Nouvelle-Beauce
Info-collecte sélective
(418) 387-3444 poste 136

Le Programme jeunesse de la Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce



Enfants de 0 à 5 ans

Part sociale assumée par la caisse et petit cadeau surprise
Assurance-vie épargne de 20 000\$ gratuite pour 6 mois



La caisse scolaire (maternelle à 6e année)

Part sociale de 5\$ assumée par la caisse
Ristourne jeunesse pour 7 dépôts et plus dans l'année
Tirages et concours durant l'année



Le programme Chrome (12 à 17 ans)

La carte Chrome assumée par la caisse
L'épargne Chromatique (majoration du taux de 1 %)
Les rabais et concours Chrome



J'emprunte pour mes études et je rembourse ma dette
Et surtout mon conseiller est là pour m'accompagner



Desjardins
Caisse populaire
du Nord de la Beauce

Siège social
106, route du Vieux-Moulin
Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0
Tél. : 418 882-5678 • Sans frais : 1 866 982-5678
Télécopieur : 418 882-5637

Centre de services de Scott
1060, route Kennedy
Scott (Québec) G0S 3G0
Tél. : 418 387-5804 • Sans frais : 1 866 982-5678
Télécopieur : 418 387-6547

MERCI À NOS GÉNÉREUX COMMANDITAIRES

Encouragez-les!

MATELAS DAUPHIN 

Jacques Charette, propriétaire
321, route Kennedy, Scott
(Québec) G0S 3G0
Tél. : 418 387-5451

dynamiques
impression

450, 2^e Avenue, Parc Industriel, Sainte-Marie, Beauce (Québec) G6E 1B6
Tél. : 418.387.6969 | Téléc. : 418.387.5223
Sans frais : 1.877.387.6969 | www.dynamiques.com

LES CONSTRUCTIONS
FOUR
INC.

Entrepreneur général
en excavation
387-6270
Gaétan Turcotte

500, 1^{er} Avenue, Parc Industriel
Sainte-Marie, Beauce G6E 1B5
Téléc. : 418 387-3988

Francis Veilleux
propriétaire

BOUCHERIE VEILLOUX

IGA extra

1000, boul. Vachon Nord
Sainte-Marie, Québec G6E 1M2
Téléphone : (418) 386-5744, poste 231
Télécopieur : (418) 386-5426

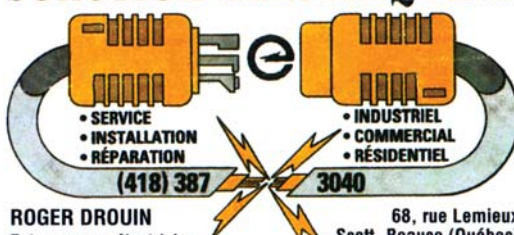
Solutions GA
informatique & téléphonie

Toujours à **votre** service!

ACOMBA   Partenaires d'affaires

440, boulevard Vachon Nord, Sainte-Marie
418.386.3757 • www.solutionsga.net

JONCTION ÉLECTRIQUE INC.



• SERVICE
• INSTALLATION
• RÉPARATION
(418) 387 3040

• INDUSTRIEL
• COMMERCIAL
• RÉSIDENTIEL

ROGER DROUIN
Entrepreneur électricien

68, rue Lemieux
Scott, Beauce (Québec)
G0S 3G0

 Tél. : 418 387-4210

Construction Sylvain Lecours

Entrepreneur général et spécialisé
Construction et rénovation résidentielle et commerciale

23, rue Giguère, Scott (Québec) G0S 3G0 # R.B.Q. 8253-2953-20
Membre de l'A.P.C.H.Q. 

Cet espace est pour vous


387-2037
400\$/année

Cet espace est pour vous

387-2037
400\$/année

Cet espace est pour vous

387-2037
400\$/année


 **Restaurant Le Victorien**

Livraison gratuite à Scott

418 387-3340

Arpenteurs-Géomètres
Bolduc, Poulin & Associés, s.e.n.c.

Michel Bolduc, a.-g. • Robert Mathieu, a.-g.
François Lehouillier, a.-g.

 564, boul. Vachon Sud, Sainte-Marie
418 387-5004

• Saint-Georges, Beauce
• Sainte-Marie, Beauce
• Saint-Joseph, Beauce
• Lac-Mégantic, Estrie
• Lac-Échemin, Bellechasse
• Sainte-Foy, Québec

Émile Bilodeau & Fils Inc.

1153, RUE ST-GEORGES
SAINT-BERNARD (QUÉBEC) G0S 2G0
TÉL. : 418 475-6655 • TÉLÉC. : 475-4429 

15% de rabais avec tout achat de 10 \$ et plus (sauf médicaments)

brunet

JOSÉE ROY, PHARMACIENNE

1116, boul. Vachon Nord, Sainte-Marie, tél. : (418) 387-3438
Lundi au vendredi : 9 h à 21 h • Samedi : 9 h à 17 h • Dimanche : 10 h à 17 h

PISCINES STE-MARIE Inc.

SPAS & PATIOS


1048, boul. Vachon Sud Sainte-Marie G6E 2S5 **Tél. : 418 387-4670**
Téléc. : 418 387-8970

 **RENAULD**
TAILLES D'ARBRES

TAILLES D'ARBUSTES ET DE HAIES
ÉLAGAGE ET ABATTAGE D'ARBRES
SERVICE DE NACELLE ET DE
CHIPPEUR DISPONIBLE
DÉNEIGEMENT ET SABLAGE

Renault Vachon enr.
Tél. : 418 387-8376 • Cell. : 386-7457

90, rue du Lac, Scott
G0S 3G0

 **FABRICATION CLEMENT Inc.**
Spécialiste tiroir - Meuble sur mesure

Clément Marcoux, Prop.
Tél. : 418 387-6286
Téléc. : 418 387-6582

1514, Kennedy Nord
Scott (Québec) G0S 3G0

1798, Kennedy
SCOTT (Québec) G0S 3G0
cvrscott@globetrotter.net

 **COVOIT SCOTT LTÉE**

Tél. : 418 387-2323
Téléc. : 418 387-2695

TÉL. : 418 387-3093
TÉLÉC. : 418 387-1272

PROPRIÉTAIRE : **Bruno Drouin**

26, RUE DROUIN, SCOTT (QUÉBEC) G0S 3G0
www.brunodrouin.com

Bruno Drouin
AUTO INC.

Tremblay
Cosselle
Gaudreau & ass.

Me Marie-Claude Lacroix
Notaire, conseillère juridique

418 651-2420 • Téléc. : 418 651-4381

PLACE DE LA CITÉ, Tour Cominar, 11^e étage, bureau 1150
2640, boul. Laurier, Sainte-Foy (Québec) G1V 5C2

ÉPICERIE • BOUCHERIE
Myriam

Venez goûter à nos nouveautés!

387-8993
387-2075

1109, route Kennedy, Scott

Cet espace est pour vous

387-2037
250\$/année

Cet espace est pour vous

387-2037
250\$/année

Cet espace est pour vous

387-2037
250\$/année

Cet espace est pour vous

387-2037
250\$/année